

Seul le texte prononcé fait foi

**Inauguration du réseau de chauffage  
Croixcad, Ste-Croix, 27 avril 2012**

**Intervention de  
Pascal Broulis**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous, parce que je me réjouis toujours de participer à une inauguration.

C'est une réalisation, l'aboutissement d'une idée, et c'est une promesse d'amélioration.

C'est la marque d'une collectivité qui va de l'avant et se projette dans l'avenir.

Pour un élu, rencontrer ce dynamisme est précieux et nécessaire, car il est inspirant et encourageant.

Aujourd'hui de surcroît, le Groupe E, la commune de Sainte-Croix et vous tous qui avez contribué au Croixcad, vous nous offrez une expérience inédite.

Vous nous faites découvrir l'éloignement de proximité.

Comme son nom ne l'indique pas, votre chauffage à distance est en fait un outil de rapprochement.

Il rapproche l'énergie thermique de ses origines, ce feu de bois découvert il y a si longtemps par l'homme et qui fut le point de départ de notre évolution technologique.

Il rapproche une commune de son territoire, en favorisant une gestion dynamique et productive des forêts.

Et il rapproche des habitants de leurs ressources, réduisant leur dépendance aux énergies importées.

Quant à moi, je suis heureux de pouvoir contribuer à cet exercice de contraction de l'espace en vous apportant le salut du Conseil d'Etat en voisin, en tant que natif et habitant de Sainte-Croix.

Sainte-Croix qui est une « Cité de l'énergie » depuis 2004, ce dont je félicite ses autorités.

Un label gagné, et confirmé en 2009, grâce à une politique efficace et active de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le Croixcad, que le Conseil d'Etat a soutenu en lui accordant une subvention de

200'000 francs, en est une nouvelle démonstration.

Il est l'exemple d'une réalisation décentralisée, performante et de taille raisonnable, apportant une réponse pratique à une nécessité concrète.

Il a été développé pragmatiquement, en misant principalement sur le bois, abondant ici, mais en le renforçant sans dogmatisme d'une chaudière d'appoint au gaz naturel synonyme de sécurité de fonctionnement.

A échelle réduite, à l'échelle de notre commune, c'est l'exemple d'une bonne politique énergétique.

Celle que le Canton de Vaud préconise et soutient.

Je rappelle que, dans le cadre de la réaffectation de sommes réservées à la

péréquation financière fédérale, un montant de 100 millions va financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La filière du bois en fait partie.

Dans le canton, son apport pourrait doubler, avec l'exploitation d'un potentiel équivalent à 30 millions de litres de mazout par an.

Ce qui économiserait, toujours annuellement, les mouvements de plus de 1000 camions-citernes.

La politique énergétique de la Suisse est ambitieuse, elle qui entend sortir du nucléaire tout en limitant nos émissions de CO<sub>2</sub>.

J'ajoute qu'à mon sens cela ne saurait se faire au prix de notre prospérité ou à celui du bien-être de nos populations.

Cet exigeant virage énergétique ne sera bien négocié qu'en tirant parti de toutes nos possibilités.

Le bois, qui nous réunit aujourd'hui, mais aussi la géothermie, le solaire, l'hydraulique, l'éolien dont les Sainte-Crix ont reconnu la valeur.

Et je n'oublie pas les hydrocarbures et le gaz qui contribueront bien quelques temps encore à notre sécurité énergétique.

Tout cela doit être utilisé intelligemment en choisissant la technologie la plus adaptée aux besoins, selon le moment et l'endroit.

En privilégiant aussi l'efficience, la rationalité, en minimisant les pertes et le gaspillage.

Et sans bouleverser les autres équilibres essentiels de notre société, notamment l'équilibre économique.

Dans ce domaine, la fiscalité dite écologique doit être abordée avec de grandes précautions.

Gardons-nous de la considérer comme un substitut aux impôts directs.

Elle ne peut jouer ce rôle car elle ne respecte pas le principe de l'imposition selon la capacité contributive.

On peut produire beaucoup de valeur sans toucher à la nature.

Il suffit de penser au secteur bancaire.

Et l'on peut dégager moins de profits en pesant davantage sur son environnement.

C'est le cas de bien des industries.

Le raccourci du pollueur-payeur n'est donc pas généralisable.

Il l'est d'autant moins qu'il postule dans son principe la diminution continue de son rendement, alors que les tâches de l'Etat sont durables et tendent à s'accroître.

A terme, les insuffisances de financement seraient programmées.

C'est donc seulement comme un appoint, comme un levier incitatif ciblé, modeste par rapport à la masse des ressources publiques, que cette fiscalité écologique peut être envisagée.

Je crois finalement qu'il en va de la politique énergétique comme de toute autre politique.



C'est dans la constance, dans la répétition des petits pas qu'elle peut atteindre ses objectifs.

Le CroixCad représente l'un de ses petits pas.

Je vous en félicite, et je vous remercie de votre attention.

Pascal Broulis